

LES DIFFÉRENTS STATUTS DES COLLABORATEURS

PRÉSENTATION

Le responsable d'agence doit pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs qui disposent d'un savoir-faire.

Cette formation permet d'acquérir et d'approfondir les connaissances sur les différents statuts du personnel.

L'adéquation entre la fonction et la nature du contrat requiert une maîtrise de la législation, notamment de la Convention collective de l'immobilier.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du participant

- Agent immobilier et directeur d'agence
- Administrateur de biens
- Syndic de copropriétés

Prérequis

- Expérience professionnelle

OBJECTIFS

- Approfondir les différents statuts et leurs conséquences
- Maîtriser la Convention collective de l'immobilier
- Élargir ses connaissances sur l'agent commercial
- Répondre aux exigences de la loi Hoguet

ORGANISATION

Intervenant

- Francis BORD

Moyens pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation de la formation

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Attestation ouvrant droit au renouvellement de la carte professionnelle ou de l'habilitation à exercer

PROGRAMME DE LA FORMATION



LES DIFFÉRENTS STATUTS

- Le salarié VRP et non-VRP
- L'agent commercial

LE SALARIÉ

- Embauche – période d'essai - conclusion du contrat de travail
- Durée du travail – Congés
- Régime de prévoyance et retraite complémentaire
- Cessation du contrat de travail
- Classification des postes de travail
- Rémunération

L'AGENT COMMERCIAL

LE CONTRAT D'AGENT COMMERCIAL

- conclusion et exécution du contrat
- cessation du contrat
- risque d'annulation ou de requalification du contrat

RÉMUNÉRATION DE L'AGENT COMMERCIAL

- droit à commission
- paiement de la commission

CONTRATS SPÉCIFIQUES

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat de stage

